



CANADIAN UTILITIES LIMITED
Une société d'**ATCO**

CANADIAN UTILITIES LIMITED
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(NON AUDITÉ)

PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2015

CANADIAN UTILITIES LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2015	2014	2015	2014
Produits des activités ordinaires		705	802	2 403	2 675
Coûts et charges					
Salaires, traitements et avantages		(103)	(118)	(311)	(349)
Transport et distribution d'énergie		(46)	(42)	(142)	(126)
Entretien des immobilisations corporelles		(58)	(77)	(203)	(179)
Coûts du carburant		(45)	(114)	(194)	(361)
Achat d'électricité		(18)	(14)	(57)	(48)
Matières premières et consommables		(1)	(11)	(16)	(38)
Dotation aux amortissements et pertes de valeur		(131)	(120)	(381)	(370)
Droits de franchise		(36)	(35)	(150)	(164)
Impôt foncier et autres taxes		(20)	(19)	(67)	(71)
Autres		(58)	(68)	(181)	(192)
		(516)	(618)	(1 702)	(1 898)
		189	184	701	777
Profit sur la vente d'activités		–	160	–	160
Résultat tiré de la participation dans ATCO Structures & Logistics		3	4	–	11
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises		3	1	15	8
Résultat d'exploitation		195	349	716	956
Produit d'intérêts		3	4	7	7
Charge d'intérêts		(73)	(78)	(217)	(230)
Charges financières, montant net		(70)	(74)	(210)	(223)
Résultat avant impôt sur le résultat		125	275	506	733
Impôt sur le résultat	4	(34)	(49)	(194)	(162)
Résultat de la période		91	226	312	571
Résultat attribuable aux :					
Porteurs d'actions de la société		89	224	306	560
Porteurs d'actions privilégiées d'une filiale		2	2	6	11
		91	226	312	571
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B	11	0,28 \$	0,81 \$	1,01 \$	2,00 \$
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B	11	0,28 \$	0,80 \$	1,01 \$	1,99 \$

Se reporter aux notes annexes.

CANADIAN UTILITIES LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2015	2014
Résultat de la période	91	226	312	571
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat :				
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat :				
Réévaluation des prestations de retraite ¹⁾	6	15	20	(116)
Quote-part des autres éléments de la perte globale d'ATCO Structures & Logistics ²⁾	(1)	–	–	(1)
Quote-part des autres éléments du résultat global des coentreprises ³⁾	1	(1)	(2)	(2)
	6	14	18	(119)
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :				
Couvertures de flux de trésorerie ⁴⁾	9	4	(4)	13
Couvertures de flux de trésorerie reclassées en résultat ⁵⁾	–	–	(1)	(3)
Écarts de conversion ²⁾	(5)	(15)	6	11
Quote-part des autres éléments du résultat global d'ATCO Structures & Logistics ²⁾	2	1	6	3
	6	(10)	7	24
	12	4	25	(95)
Résultat global de la période	103	230	337	476
Résultat global attribuable aux :				
Porteurs d'actions de la société	101	228	331	465
Porteurs d'actions privilégiées d'une filiale	2	2	6	11
	103	230	337	476

1) Déduction faite d'impôt sur le résultat de (2) M\$ et de (7) M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, respectivement ((4) M\$ et 39 M\$ en 2014).

2) Déduction faite d'impôt sur le résultat de néant.

3) Déduction faite d'impôt sur le résultat de néant et de 1 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, respectivement (néant en 2014).

4) Déduction faite d'impôt sur le résultat de (4) M\$ et de 1 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, respectivement ((1) M\$ et (5) M\$ en 2014).

5) Déduction faite d'impôt sur le résultat de néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, respectivement (néant et 1 M\$ en 2014).

Se reporter aux notes annexes.

CANADIAN UTILITIES LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	30 septembre 2015	31 décembre 2014
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		578	351
Créances d'exploitation		358	485
Créances sur contrats de location-financement		7	20
Stocks		80	85
Charges payées d'avance et autres actifs courants		58	63
		1 081	1 004
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6	15 440	14 608
Immobilisations incorporelles		404	396
Participation dans ATCO Structures & Logistics	7	204	203
Participation dans des coentreprises		136	119
Créances sur contrats de location-financement		284	290
Autres actifs		65	82
Total de l'actif		17 614	16 702
PASSIF			
Passifs courants			
Dette bancaire		–	4
Dettes d'exploitation et charges à payer		600	829
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres provisions		24	30
Autres passifs courants		12	19
Dette à long terme	8	4	83
Dette à long terme sans recours		15	15
		655	980
Passifs non courants			
Passifs d'impôt différé	4	913	740
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres provisions		176	171
Obligation au titre des avantages de retraite		389	411
Produits différés		1 644	1 512
Autres passifs		52	64
Dette à long terme	8	7 576	7 105
Dette à long terme sans recours		102	112
Total du passif		11 507	11 095
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées		1 483	1 115
Actions privilégiées d'une filiale		187	187
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B			
Actions de catégorie A et de catégorie B	11	984	909
Surplus d'apport		15	16
Résultats non distribués		3 462	3 411
Cumul des autres éléments du résultat global		(24)	(31)
		4 437	4 305
Total des capitaux propres		6 107	5 607
Total du passif et des capitaux propres		17 614	16 702

Se reporter aux notes annexes.

CANADIAN UTILITIES LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)	Note	Actions de catégorie A et de catégorie B	Actions privilégiées ¹⁾	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
31 décembre 2013		803	1 458	15	3 157	(39)	5 394
Résultat de la période		—	—	—	571	—	571
Actions émises, déduction faite des frais d'émission		82	—	—	—	—	82
Actions privilégiées rachetées par une filiale		—	(156)	—	(4)	—	(160)
Dividendes	12	—	—	—	(258)	—	(258)
Rémunération fondée sur des actions		2	—	—	—	—	2
Autres éléments de la perte globale		—	—	—	—	(95)	(95)
Pertes sur les prestations de retraite virées aux résultats non distribués		—	—	—	(119)	119	—
30 septembre 2014		887	1 302	15	3 347	(15)	5 536
31 décembre 2014		909	1 302	16	3 411	(31)	5 607
Résultat de la période		—	—	—	312	—	312
Actions émises, déduction faite des frais d'émission		74	368	—	—	—	442
Dividendes	12	—	—	—	(279)	—	(279)
Rémunération fondée sur des actions		1	—	(1)	—	—	—
Autres éléments du résultat global		—	—	—	—	25	25
Profits sur les prestations de retraite virées aux résultats non distribués		—	—	—	18	(18)	—
30 septembre 2015		984	1 670	15	3 462	(24)	6 107

1) Comprend les actions privilégiées et les actions privilégiées d'une filiale.

Se reporter aux notes annexes.

CANADIAN UTILITIES LIMITED

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2015	2014
Activités d'exploitation				
Résultat de la période	91	226	312	571
Ajustements au titre des éléments suivants :				
Dotation aux amortissements et pertes de valeur	131	120	381	370
Profit sur la vente d'activités	–	(160)	–	(160)
Résultat tiré de la participation dans ATCO Structures & Logistics, déduction faite des dividendes reçus	(1)	(3)	6	(6)
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises, déduction faite des dividendes et distributions reçus	2	4	2	9
Impôt sur le résultat	34	49	194	162
Incitatifs au titre de la disponibilité non acquis	(7)	2	(26)	1
Apports de clients affectés à l'agrandissement des installations	31	21	172	130
Dotation à l'amortissement des apports de clients	(15)	(11)	(39)	(35)
Charges financières, montant net	70	74	210	223
Impôt sur le résultat recouvré (payé)	4	(5)	(37)	(51)
Autres	8	14	16	–
	348	331	1 191	1 214
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	65	70	39	30
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	413	401	1 230	1 244
Activités d'investissement				
Ajouts d'immobilisations corporelles	(357)	(552)	(1 060)	(1 539)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1	12	1	17
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(16)	(19)	(40)	(68)
Produit de la vente des services de technologies de l'information	–	204	–	204
Participation dans une coentreprise	(10)	(35)	(20)	(35)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	18	(150)	4
Autres	(9)	(9)	(10)	(21)
	(382)	(381)	(1 279)	(1 438)
Activités de financement				
Émission (remboursement) de titres de créance à court terme, montant net	(450)	(525)	–	60
Émission de titres de créance à long terme	400	1 000	400	1 022
Remboursement sur la dette à long terme	–	(6)	(2)	(43)
Remboursement sur la dette à long terme sans recours	(3)	(8)	(10)	(23)
Émission d'actions privilégiées	375	–	375	–
Rachat d'actions privilégiées par une filiale	–	–	–	(160)
Émission d'actions de catégorie A	–	–	1	3
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(14)	(12)	(39)	(37)
Dividendes versés sur les actions privilégiées d'une filiale	(2)	(2)	(6)	(11)
Dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B	(54)	(49)	(160)	(128)
Intérêts versés	(84)	(65)	(269)	(240)
Autres	(11)	(6)	(12)	(6)
	157	327	278	437
Écarts de conversion	(1)	(1)	2	1
Trésorerie ¹⁾				
Augmentation	187	346	231	244
Solde au début de la période	391	394	347	496
Solde à la fin de la période	578	740	578	740

1) La trésorerie est composée de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie moins la dette bancaire à court terme et comprend un montant de 39 M\$ (45 M\$ en 2014) qui ne peut être utilisé à des fins générales par la société.

Se reporter aux notes annexes.

CANADIAN UTILITIES LIMITED

NOTES ANNEXES

(NON AUDITÉ)

30 SEPTEMBRE 2015

(sauf indication contraire, les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens)

1. LA SOCIÉTÉ ET SES ACTIVITÉS

Canadian Utilities Limited a été constituée sous le régime des lois du Canada et est cotée à la Bourse de Toronto. L'adresse de son bureau principal est 700, 909 - 11th Avenue SW, Calgary (Alberta) T2R 1N6 et l'adresse de son siège social est 20th Floor, 10035 – 105 Street, Edmonton (Alberta) T5J 2V6. La société est contrôlée par ATCO Ltd. et son actionnaire contrôlant, R.D. Southern.

Canadian Utilities Limited exerce ses activités dans les secteurs suivants :

- les services publics (pipelines, transport et distribution de gaz naturel et d'électricité);
- l'énergie (production et vente d'électricité, infrastructures hydrauliques industrielles, collecte, traitement et stockage du gaz naturel et extraction de liquides de gaz naturel).

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités comprennent les comptes de Canadian Utilities Limited et de ses filiales (la « société »). Les états financiers comprennent également la quote-part revenant à la société de ses participations dans des entreprises communes et de ses participations dans ATCO Structures & Logistics (24,5 pour cent) et dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2. MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été établis conformément aux dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire* et selon les méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers ne contiennent pas toutes les informations requises dans les états financiers consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de la société, préparés selon les IFRS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles ayant servi à la préparation des derniers états financiers annuels de la société, sauf en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat et aux méthodes comptables ayant été modifiées, lesquelles sont présentées ci-après. Pour les périodes intermédiaires, l'impôt sur le résultat est comptabilisé à un taux d'imposition effectif annualisé estimatif appliqué au résultat imposable depuis le début de l'exercice.

La publication de ces états financiers consolidés intermédiaires non audités a été autorisée par le comité d'audit, au nom du conseil d'administration, le 22 octobre 2015.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des passifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages de retraite et des passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie.

Les produits des activités ordinaires, le résultat et le résultat ajusté d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice. Les résultats trimestriels peuvent être affectés par le caractère saisonnier des activités de la société, les fluctuations du prix de l'électricité en Alberta, le calendrier et la demande de capacité de stockage de gaz naturel vendue, la variation des tarifs de stockage de gaz naturel, la variation du prix des liquides de gaz naturel et des coûts du gaz naturel, le calendrier d'interruption des activités des centrales électriques pour des raisons d'entretien et les moments auxquels sont rendues les décisions tarifaires.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation adoptée pour la période considérée.

CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

En date du 1^{er} janvier 2015, la société a adopté la version 2013 d'IFRS 9 *Instruments financiers*. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et les versions antérieures d'IFRS 9. Elle comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ainsi que de nouvelles indications sur la comptabilité de couverture.

Auparavant, la société classait ses instruments financiers lors de la comptabilisation initiale dans l'une de ces catégories : à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, ou prêts et créances. Aux termes de la version 2013 d'IFRS 9, la société classe ses actifs financiers dans les mêmes catégories d'évaluation que ses passifs financiers : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti si l'objectif du modèle économique de la société est de détenir ces actifs financiers en vue de percevoir des flux de trésorerie et que les conditions contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui se limitent aux paiements du capital et des intérêts. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les actifs et passifs financiers de la société inscrits au 31 décembre 2014 continueront d'être comptabilisés et évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés présentés ci-après. L'adoption de cette norme n'a entraîné aucune variation des données comparatives.

La société n'a pas encore adopté la version 2014 d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui tient compte du nouveau modèle de dépréciation, lequel évalue les actifs financiers selon les pertes prévues plutôt que selon les pertes subies comme dans IAS 39. Cette norme définitive remplacera la version 2013 d'IFRS 9 et s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de l'adoption anticipée de la version 2013 d'IFRS 9, la comptabilisation des instruments financiers dérivés, notamment la comptabilité de couverture, se fait désormais conformément à la nouvelle norme.

Auparavant, tous les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou dans des contrats hôtes, étaient évalués à la juste valeur. La version 2013 d'IFRS 9 retire l'exigence de la présentation distincte des dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou dans des contrats hôtes. Par contre, le contrat hôte doit être comptabilisé dans son intégralité au coût amorti ou à la juste valeur. Pour les instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, le profit ou la perte découlant des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisé en résultat immédiatement, sauf si le dérivé est désigné comme instrument de couverture et est efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat dépend de la relation de couverture.

L'application anticipée de la comptabilité de couverture selon la version 2013 d'IFRS 9 permet à la société de mieux aligner sa comptabilité de couverture sur ses objectifs de gestion des risques. La documentation de la relation entre le dérivé et l'élément couvert au moment de l'établissement de la couverture est toujours exigée. À chaque période de présentation de l'information financière, une évaluation qualitative peut être effectuée pour déterminer si les conditions essentielles de la relation de couverture et la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture restent identiques ou similaires. En cas de décalage significatif, une évaluation quantitative doit être menée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est évaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lorsqu'il y a une variation du ratio de couverture des risques qui est à la source de la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, la relation de couverture doit être rééquilibrée. Dans ces circonstances, il est possible d'ajuster les quantités de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture pour mettre en adéquation la relation de couverture et le ratio de couverture des risques. La société ne peut cesser d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective que s'il n'y a plus de relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, si les objectifs de gestion des risques sont modifiés, si le dérivé n'est plus désigné comme instrument de couverture ou si l'élément couvert est décomptabilisé.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

RÉSULTATS SECTORIELS

TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE

2015	Services publics	Énergie	ATCO Australie	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2014						
Produits des activités ordinaires – externes	494	146	63	2	–	705
	466	245	70	21	–	802
Produits des activités ordinaires – intersectoriels	10	1	–	5	(16)	–
	2	2	–	28	(32)	–
Produits des activités ordinaires	504	147	63	7	(16)	705
	468	247	70	49	(32)	802
Charges d'exploitation ¹⁾	(277)	(91)	(22)	(8)	13	(385)
	(257)	(193)	(31)	(48)	31	(498)
Dotation aux amortissements et pertes de valeur	(98)	(23)	(10)	(1)	1	(131)
	(89)	(18)	(10)	(4)	1	(120)
Profit (perte) sur la vente des services de technologies de l'information	–	–	–	–	–	–
	–	–	(3)	163	–	160
Résultat tiré de la participation dans ATCO Structures & Logistics	–	–	–	3	–	3
	–	–	–	4	–	4
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises	–	2	1	–	–	3
	–	–	1	–	–	1
Charges financières, montant net	(55)	(8)	(8)	3	(2)	(70)
	(59)	(6)	(10)	3	(2)	(74)
Résultat avant impôt sur le résultat	74	27	24	4	(4)	125
	63	30	17	167	(2)	275
Impôt sur le résultat	(19)	(8)	(7)	(1)	1	(34)
	(16)	(9)	(5)	(20)	1	(49)
Résultat de la période	55	19	17	3	(3)	91
	47	21	12	147	(1)	226
Résultat ajusté	70	22	19	(11)	(1)	99
	89	21	17	(5)	–	122
Dépenses en immobilisations ⁴⁾	329	20	22	33	(4)	400
	548	15	22	–	–	585

RÉSULTATS SECTORIELS

PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

2015	Siège social et autres activités					Chiffres consolidés
2014	Services publics	Énergie	ATCO Australie	Éliminations intersectorielles		
Produits des activités ordinaires – externes	1 686	531	180	6	–	2 403
	1 641	767	205	62	–	2 675
Produits des activités ordinaires – intersectoriels	26	3	–	14	(43)	–
	4	5	–	116	(125)	–
Produits des activités ordinaires	1 712	534	180	20	(43)	2 403
	1 645	772	205	178	(125)	2 675
Charges d'exploitation ¹⁾	(862)	(403)	(73)	(24)	41	(1 321)
	(824)	(602)	(82)	(142)	122	(1 528)
Dotation aux amortissements et pertes de valeur	(289)	(62)	(29)	(4)	3	(381)
	(260)	(57)	(43)	(13)	3	(370)
Profit (perte) sur la vente des services de technologies de l'information	–	–	–	–	–	–
	–	–	(3)	163	–	160
Résultat tiré de la participation dans ATCO Structures & Logistics	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	11	–	11
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises	–	10	5	–	–	15
	–	3	5	–	–	8
Charges financières, montant net	(165)	(22)	(27)	8	(4)	(210)
	(156)	(22)	(50)	8	(3)	(223)
Résultat avant impôt sur le résultat	396	57	56	–	(3)	506
	405	94	32	205	(3)	733
Impôt sur le résultat	(165)	(20)	(15)	4	2	(194)
	(102)	(26)	(12)	(23)	1	(162)
Résultat de la période	231	37	41	4	(1)	312
	303	68	20	182	(2)	571
Résultat ajusté	289	40	29	(28)	–	330
	280	67	38	7	1	393
Total de l'actif ^{2), 3)}	14 065	1 717	1 322	596	(86)	17 614
	13 389	1 652	1 296	470	(105)	16 702
Dépenses en immobilisations ⁴⁾	946	99	57	79	(4)	1 177
	1 555	37	61	9	–	1 662

1) Compte tenu du total des coûts et des charges et compte non tenu de la dotation aux amortissements et pertes de valeur.

2) Le total de l'actif ne rend pas compte des ajustements au titre des activités à tarifs réglementés pris en compte dans le résultat ajusté.

3) Les chiffres comparatifs de 2014 pour le total de l'actif sont au 31 décembre 2014.

4) Compte tenu des ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'intérêts capitalisés pendant la construction de 27 M\$ et de 77 M\$ (14 M\$ et 55 M\$ en 2014) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015.

RÉSULTAT AJUSTÉ

Le résultat ajusté correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés ainsi que des dividendes sur les actions privilégiées de la société. Le résultat ajusté exclut les profits et les pertes non récurrents, les pertes de valeur importantes et les éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante. Le résultat ajusté est une mesure clé du résultat sectoriel dont le principal décideur opérationnel se sert pour évaluer la performance sectorielle et affecter les ressources. Les autres comptes des états financiers consolidés n'ont pas été ajustés puisqu'ils ne sont pas utilisés par le principal décideur opérationnel à ces fins.

Le rapprochement du résultat ajusté et du résultat pour les trimestres clos les 30 septembre est présenté ci-dessous.

2015	Siège social et autres activités					
2014	Services publics	Énergie	ATCO Australie	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés	
Résultat ajusté	70	22	19	(11)	(1)	99
	89	21	17	(5)	–	122
Coûts de restructuration	(2)	(3)	–	–	–	(5)
	–	–	–	–	–	–
Profit (perte) sur la vente des services de technologies de l'information	–	–	–	–	–	–
	–	–	(3)	141	–	138
Activités à tarifs réglementés :						
Variation de l'impôt sur le résultat	(1)	–	–	–	–	(1)
	–	–	–	–	–	–
Autres	(14)	–	(2)	–	(2)	(18)
	(45)	–	(2)	–	(1)	(48)
Dividendes sur actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	–	–	–	14	–	14
	1	–	–	11	–	12
Résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société	53	19	17	3	(3)	89
	45	21	12	147	(1)	224
Résultat attribuable						
aux porteurs d'actions privilégiées						2
d'une filiale						2
Résultat de la période						91
						226

Le rapprochement du résultat ajusté et du résultat pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre est présenté ci-dessous.

2015	Siège social et autres activités					Chiffres consolidés
2014	Services publics	Énergie	ATCO Australie	Éliminations intersectorielles		
Résultat ajusté	289	40	29	(28)	–	330
	280	67	38	7	1	393
Coûts de restructuration	(4)	(4)	(1)	–	–	(9)
	–	–	–	–	–	–
Profit (perte) sur la vente des services de technologies de l'information	–	–	–	–	–	–
	–	–	(3)	141	–	138
Perte de valeur	–	–	–	(4)	–	(4)
	–	–	(11)	–	–	(11)
Activités à tarifs réglementés :						
Variation de l'impôt sur le résultat	(64)	–	–	–	–	(64)
	–	–	–	–	–	–
Autres	2	–	13	–	(1)	14
	10	–	(4)	–	(3)	3
Dividendes sur actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	2	1	–	36	–	39
	2	1	–	34	–	37
Résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société	225	37	41	4	(1)	306
	292	68	20	182	(2)	560
Résultat attribuable aux porteurs d'actions privilégiées d'une filiale						6
						11
Résultat de la période						312
						571

Coûts de restructuration

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 5 M\$ et de 9 M\$ après impôt ne faisant pas partie du cours normal des activités. Ces coûts sont principalement composés de ceux liés aux suppressions de postes et aux indemnités de fin de contrat connexes ainsi qu'à la révision d'un contrat de fourniture de carburant à ATCO Power.

Perte de valeur

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, le résultat de la société a été ajusté selon la quote-part revenant à la société de la perte de valeur comprise dans le résultat tiré de la participation dans ATCO Structures & Logistics (se reporter à la note 7).

En 2014, le résultat de la société avait été ajusté pour tenir compte d'une perte de valeur importante liée à la centrale électrique de Bulwer Island détenue par ATCO Power Australia. La perte de valeur est comptabilisée dans la dotation aux amortissements et pertes de valeur (se reporter à la note 5).

Activités à tarifs réglementés

À l'heure actuelle, les IFRS ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. Par conséquent, la société ne comptabilise pas les actifs et les passifs découlant des activités à tarifs réglementés selon les IFRS.

Avant l'adoption des IFRS, la société utilisait les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation des activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles.

Les différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les IFRS sont les suivantes :

	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les IFRS
1.	La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise des produits des activités ordinaires lorsque des montants sont facturés aux clients et elle comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés.
2.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de facturer les clients.	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas leur recouvrement avant que la modification des tarifs ne soit prise en compte dans les factures des clients.
3.	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision réglementaire sur la période et des périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société comptabilise le résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont facturés aux clients.
4.	Les profits intersociétés liés à la fabrication ou à la construction d'installations pour une entreprise de services publics à tarifs réglementés du groupe consolidé sont réputés avoir été réalisés dans la mesure où le prix de transfert de ces installations est comptabilisé aux fins d'établissement des tarifs par un organisme de réglementation.	Les profits intersociétés sont éliminés à la consolidation. La société comptabilise ensuite ces profits en résultat à mesure que les montants sont facturés aux clients sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les ajustements au titre du calendrier des activités à tarifs réglementés se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Produits des activités ordinaires supplémentaires facturés pour la période :				
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	6	7	27	35
Charges financières relatives aux grands projets d'immobilisations liés au transport ²⁾	17	7	49	31
Incidence des températures plus froides sur les produits des activités ordinaires ³⁾	–	–	–	10
Autres	4	(3)	7	5
	27	11	83	81
Produits des activités ordinaires à facturer dans une période ultérieure :				
Impôt différé ⁴⁾	(26)	(18)	(77)	(62)
Impôt différé attribuable à l'augmentation du taux provincial d'imposition des sociétés ⁴⁾	(1)	–	(64)	–
Paiements d'accès au réseau de transport ⁵⁾	(3)	(12)	(13)	(13)
Rendement différé relatif aux projets d'immobilisations liés au transport ⁶⁾	(5)	(1)	(15)	(3)
Incidence des températures plus chaudes sur les produits des activités ordinaires ³⁾	–	–	(12)	–
Incidence de l'inflation sur la base de tarification d'ATCO Gas Australia ⁷⁾	(3)	(2)	(9)	(8)
Autres	(1)	1	(3)	(3)
	(39)	(32)	(193)	(89)
Décisions d'ordre réglementaire relatives à la période considérée et aux périodes antérieures :				
Décision concernant le coût générique du capital ⁸⁾	3	–	44	–
Décision concernant le suivi des dépenses en immobilisations ⁸⁾	–	–	12	–
Décision concernant les tarifs provisoires ⁸⁾	7	(22)	(6)	(22)
Décision concernant l'application Evergreen ⁸⁾	–	2	–	28
Décision concernant l'entente d'accès d'ATCO Gas Australia ⁸⁾	–	–	19	–
Remboursements relatifs aux projets d'immobilisations liés au transport ⁸⁾	(20)	–	(20)	(10)
Décision d'appel concernant ATCO Gas Australia	–	–	–	4
Remboursements liés aux températures ³⁾	–	–	(5)	–
Autres	5	(6)	17	15
	(5)	(26)	61	15
Profits intersociétés :				
Profits intersociétés liés à la construction d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁹⁾	(2)	(1)	(1)	(4)
	(19)	(48)	(50)	3

Le tableau suivant présente les ajustements et le calendrier de recouvrement ou de remboursement correspondant :

Description	Calendrier de recouvrement ou de remboursement
1. Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux imputés aux clients sont fondés sur les coûts qui seront, selon les prévisions, engagés dans les périodes ultérieures. Les clients financent ces coûts prévus sur la durée d'utilité des actifs connexes. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, l'excédent des montants facturés aux clients sur les coûts engagés au cours de la période est différé.	Les produits des activités ordinaires différés sont comptabilisés dans le résultat ajusté lorsque les frais d'enlèvement et de remise en état sont engagés.
2. Les charges financières engagées par ATCO Electric pendant la construction de grands projets d'immobilisations liés au transport d'énergie sont facturées aux clients au moment où elles sont engagées. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les charges financières facturées aux clients sont différées.	Les produits des activités ordinaires différés sont comptabilisés dans le résultat ajusté sur la durée d'utilité des actifs connexes.
3. Les tarifs clients d'ATCO Gas sont fondés sur des prévisions de températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les produits des activités ordinaires inférieurs ou supérieurs à la norme pour la période considérée sont différés puis remboursés aux clients ou recouverts auprès de ceux-ci dans les périodes ultérieures.	ATCO Gas peut déposer auprès de l'Alberta Utilities Commission (l'« AUC ») une demande visant le recouvrement auprès des clients ou le remboursement à ces derniers lorsque les variations nettes des produits des activités ordinaires dépassent 7 M\$ au 30 avril d'un exercice pour son réseau nord ou son réseau sud.
4. L'impôt différé représente une charge hors trésorerie engagée par la société en raison de différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société. La société ne facture aucun montant à ses clients au titre de l'impôt différé, à moins que l'autorité de réglementation ne l'exige. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pour la période considérée et l'impôt différé est facturé aux clients dans les périodes ultérieures.	Les produits des activités ordinaires sont repris lorsque, au cours de périodes ultérieures, les différences temporaires ayant donné lieu à l'impôt différé se résorbent.
Au cours du deuxième trimestre de 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une hausse du taux provincial d'imposition des sociétés, qui est passé de 10 à 12 pour cent le 1^{er} juillet 2015. Par suite de ce changement, l'impôt sur le résultat payé par la société a augmenté et son résultat pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 a diminué de 68 M\$ (se reporter à la note 4). Une tranche de 64 M\$ de l'augmentation de 68 M\$ de l'impôt sur le résultat se rapporte à l'impôt différé lié aux services publics de l'Alberta.	
5. Les paiements pour l'accès au transport d'énergie sont facturés aux clients sur une base prévisionnelle par ATCO Electric. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les écarts entre les coûts réels engagés et les coûts prévus facturés aux clients sont différés en vue de leur recouvrement auprès des clients ou de leur remboursement à ceux-ci dans des périodes ultérieures.	Les écarts entre les paiements pour l'accès au transport facturés aux clients et les paiements effectués par ATCO Electric devraient être recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci dans les six à douze mois suivants.

Description	Calendrier de recouvrement ou de remboursement
6. Dans le cas des grands projets d'immobilisations liés au transport d'énergie, les montants facturés aux clients par ATCO Electric comprennent un rendement prévu sur la base de tarification. Lorsque le coût réel des immobilisations diffère du coût prévu, le rendement sur la base de tarification, de même que les montants facturés à l'Alberta Electric System Operator (l'« AESO ») qui en découlent, sera plus élevé ou moins élevé que prévu. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les écarts entre les montants facturés à l'AESO et le rendement réel sur la base de tarification sont différés.	Les écarts entre le rendement réel et le rendement prévu sur la base de tarification devraient être recouvrés auprès de l'AESO ou remboursés à celle-ci au cours de l'exercice suivant.
7. Le rendement sur la base de tarification obtenu par ATCO Gas Australia ne tient pas compte de l'inflation. Celle-ci est prise en compte en ajustant la base de tarification des périodes ultérieures en fonction du taux d'inflation réel. L'incidence de l'inflation sur la base de tarification est reflétée dans les tarifs facturés aux clients au cours des périodes ultérieures par le biais du recouvrement de la dotation aux amortissements. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, un ajustement est apporté afin de tenir compte de la composante inflation de la base de tarification lorsqu'elle se réalise au cours de la période. Les écarts entre les montants réalisés et les montants facturés aux clients sont différés.	La partie de la base de tarification indexée sur l'inflation est recouvrée auprès des clients sur la durée des actifs pris en compte dans la base de tarification par le recouvrement de la dotation aux amortissements.
8. Les entreprises de services publics canadiennes et australiennes comptabilisent les produits des activités ordinaires découlant de décisions réglementaires lorsque les tarifs sont modifiés et que les montants sont facturés aux clients. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les produits des activités ordinaires dégagés sous l'effet des décisions réglementaires sur la période considérée et les périodes antérieures sont comptabilisés lorsque les décisions sont rendues.	Décision concernant le coût générique du capital Le résultat ajusté du secteur Services publics a baissé de 46 M\$ en 2015 en raison d'une décision de l'AUC qui a entraîné une diminution du rendement des capitaux propres et du ratio réputé des actions ordinaires des exercices 2013 à 2015. Du montant de 46 M\$ comptabilisé en 2015, une tranche de 31 M\$ se rapporte à 2013 et 2014. Aux termes des IFRS, le résultat est ajusté lorsque l'AUC approuve les tarifs clients modifiés et que les montants à payer aux clients sont remboursés par l'intermédiaire de la facturation future. À la fin du troisième trimestre de 2015, un montant de 2 M\$ avait été remboursé. Décision concernant le suivi des dépenses en immobilisations En 2015, le résultat ajusté d'ATCO Gas et des activités de distribution d'ATCO Electric a diminué de 14 M\$ en raison de l'incidence entre 2013 et 2015 des décisions de l'AUC relatives au suivi des dépenses en immobilisations selon la réglementation fondée sur le rendement. Du montant de 14 M\$ comptabilisé en 2015, une tranche de 8 M\$ se rapporte aux exercices 2013 et 2014. Bien que ces décisions tiennent compte de l'approbation des méthodes de suivi des dépenses en immobilisations de la société, elles ont néanmoins provoqué une baisse des taux de suivi des dépenses en immobilisations par rapport aux taux précédemment approuvés,

Description	Calendrier de recouvrement ou de remboursement
	principalement parce que l'AUC exige que les entreprises de services publics utilisent le coût réel de la dette pour fixer les taux. Or, le coût réel de la dette était inférieur au coût prévu de celle-ci utilisé précédemment. Aux termes des IFRS, le résultat est ajusté lorsque l'AUC approuve les tarifs clients modifiés et que les montants à payer aux clients sont remboursés par l'intermédiaire de la facturation future. À la fin du troisième trimestre de 2015, un montant de 2 M\$ avait été remboursé. Décisions concernant les tarifs provisoires En 2015, les activités de transport d'ATCO Electric ont comptabilisé une augmentation de 26 M\$ du résultat ajusté par suite d'une décision de l'AUC à l'égard de sa demande générale de hausse tarifaire pour la période de 2015 à 2017. L'AUC a approuvé des tarifs provisoires à hauteur de 90 pour cent du montant demandé. Selon les IFRS, le résultat est ajusté lorsque les tarifs clients modifiés et approuvés par l'AUC sont recouvrés par l'intermédiaire de la facturation future. À la fin du troisième trimestre de 2015, la société avait reçu un montant de 20 M\$. Au troisième trimestre de 2014, un montant de 22 M\$ a été comptabilisé dans le résultat ajusté d'ATCO Gas et des activités de distribution d'ATCO Electric pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2014, en raison de la décision réglementaire concernant les tarifs provisoires rendue par l'AUC. Selon les IFRS, le résultat net est comptabilisé lorsque l'AUC approuve la révision des tarifs à facturer aux clients et que les montants à recevoir des clients sont ajoutés aux montants futurs à facturer à ces derniers. Décision concernant l'application Evergreen Pour le deuxième trimestre de 2014, le secteur Services publics a comptabilisé une réduction du résultat ajusté de 26 M\$ par suite de la décision de l'AUC rendant inadmissible une partie des coûts associés aux services de technologies de l'information, d'assistance à la clientèle et de facturation (la « décision concernant l'application Evergreen ») comptabilisés pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2014. Une réduction supplémentaire de 2 M\$ a été comptabilisée au troisième trimestre de 2014. Au quatrième trimestre de 2014, les tarifs facturés aux clients ont été ajustés et ont été remboursés aux clients.

Description	Calendrier de recouvrement ou de remboursement
	Décision concernant l'entente d'accès d'ATCO Gas Australia En juillet 2015, l'Economic Regulation Authority (« ERA ») a rendu sa décision définitive relativement à la prochaine période d'entente d'accès d'ATCO Gas Australia de juillet 2014 à décembre 2019. La décision a entre autres entraîné une baisse du rendement des capitaux propres, qui est passé de 10,4 pour cent à 7,28 pour cent, ainsi qu'une diminution de 19 M\$ du résultat ajusté en 2015. De ce montant, une tranche de 7 M\$ se rapportait à l'exercice 2015 et une tranche de 12 M\$ se rapportait à l'exercice 2014. Selon les IFRS, le résultat est ajusté lorsque l'Economic Regulation Authority de l'Australie occidentale approuve la révision des tarifs à facturer aux clients et que les montants payables aux clients sont crédités aux montants futurs devant leur être facturés. Remboursements relatifs aux projets d'immobilisations liés au transport En 2014 et en 2015, ATCO Electric a remboursé aux clients des montants perçus en trop en 2011 et en 2012 au titre des grands projets d'immobilisations liés au transport.
9. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les profits intersociétés découlant des transactions entre parties liées et approuvées par l'autorité de réglementation aux fins de prise en compte dans la base de tarification ne sont pas éliminés à la consolidation, mais plutôt comptabilisés dans le résultat de la période.	Les profits intersociétés sont comptabilisés en résultat aux termes des IFRS à mesure que la base de tarification est amortie et que la dotation aux amortissements est imputée aux clients sur la durée d'utilité des actifs.

4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Pour les périodes intermédiaires, l'impôt sur le résultat est comptabilisé au moyen d'une estimation du taux d'imposition effectif annuel appliqué au résultat imposable depuis le début de l'exercice. Au deuxième trimestre de 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une hausse du taux provincial d'imposition des sociétés, qui est passé de 10 à 12 pour cent le 1^{er} juillet 2015. Par suite de ce changement, la société a ajusté de 68 M\$ l'impôt exigible et l'impôt différé en 2015, comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Période de neuf mois close le 30 septembre 2015	Total
Variation du taux d'imposition des sociétés de l'Alberta comprise dans ce qui suit :			
Impôt exigible	—	1	1
Impôt différé	62	5	67
	62	6	68

L'augmentation de 68 M\$ de l'impôt sur le résultat comprend une tranche de 62 M\$ liée à la réévaluation ponctuelle du passif d'impôt différé au 31 décembre 2014.

Un rapprochement de la charge d'impôt selon le taux d'imposition prévu par la loi et selon le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 30 septembre est présenté ci-dessous :

	2015		2014	
Résultat avant impôt sur le résultat	125	%	275	%
Impôt sur le résultat selon les taux prévus par la loi	33	26,0	69	25,0
Variation de l'impôt sur le résultat découlant de l'augmentation du taux d'imposition provincial des sociétés	1	1,1	—	—
Profit sur la vente d'activités	—	—	(19)	(6,9)
Autres	—	—	(1)	(0,3)
	34	27,1	49	17,8

Un rapprochement de la charge d'impôt selon le taux d'imposition prévu par la loi et selon le taux d'imposition effectif pour la période de neuf mois close le 30 septembre est présenté ci-dessous :

	2015		2014	
Résultat avant impôt sur le résultat	506	%	733	%
Impôt sur le résultat selon les taux prévus par la loi	132	26,0	183	25,0
Variation de l'impôt sur le résultat découlant de l'augmentation du taux d'imposition provincial des sociétés	68	13,4	—	—
Profit sur la vente d'activités	—	—	(19)	(2,6)
Autres	(6)	(1,1)	(2)	(0,3)
	194	38,3	162	22,1

Le changement du taux d'imposition étant entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au Canada et en Alberta pour 2015 est de 26,0 pour cent.

5. PERTES DE VALEUR

En 2014, la société a comptabilisé une perte de valeur avant impôt de 13 M\$ (11 M\$ après impôt) relativement à la centrale électrique de 33 MW de Bulwer Island détenue par ATCO Power Australia (dans le secteur ATCO Australie), dans la dotation aux amortissements et les pertes de valeur. Le 2 avril 2014, BP a annoncé qu'elle mettra fin à ses activités de raffinage dans sa raffinerie de Brisbane d'ici le milieu de 2015 et convertira ses installations en terminal d'importation. BP était l'unique client de la centrale électrique de Bulwer Island, et aucune option viable sur le plan économique n'a été relevée.

La centrale électrique de Bulwer Island était détenue conjointement avec Origin Energy et était comptabilisée comme un contrat de location-financement. Par conséquent, les créances sur contrats de location-financement de la centrale électrique de Bulwer Island ont subi une perte de valeur. Le calcul de la perte de valeur est fondé sur les projections des flux de trésorerie avant impôt sur les indemnités de fin de contrat à recevoir de BP, la valeur de récupération de la station et les paiements de location restants prévus, compte tenu de la date de fermeture de la station le 31 décembre 2014. Le 31 décembre 2014, la date a été reportée au 31 mai 2015, puis la centrale a été fermée le 23 juin 2015, date à laquelle la valeur des créances sur contrats de location-financement a été ramenée à zéro. Les flux de trésorerie futurs prévus ont été actualisés à un taux avant impôt de 12,4 pour cent, taux d'intérêt effectif initial des créances sur contrats de location-financement.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le secteur Services publics continue de faire des investissements importants dans l'infrastructure de services publics en Alberta, en particulier dans des installations de transport d'électricité.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles :

	Distribution et transport des services publics	Centrales électriques	Terrains et immeubles	Travaux de construction en cours	Autres	Total
Coût :						
31 décembre 2014	13 529	1 980	606	2 390	1 062	19 567
Ajouts	770	102	11	274	32	1 189
Cessions	(32)	(47)	–	–	(8)	(87)
Variation des coûts liés à la mise hors service d'immobilisations	–	4	–	–	5	9
Écarts de conversion	(10)	–	–	3	–	(7)
30 septembre 2015	14 257	2 039	617	2 667	1 091	20 671
Cumul des amortissements :						
31 décembre 2014	3 136	1 208	132	–	483	4 959
Dotation aux amortissements et pertes de valeur	269	53	7	–	29	358
Cessions	(32)	(45)	–	–	(8)	(85)
Écarts de conversion	(1)	–	–	–	–	(1)
30 septembre 2015	3 372	1 216	139	–	504	5 231
Valeur comptable nette :						
31 décembre 2014	10 393	772	474	2 390	579	14 608
30 septembre 2015	10 885	823	478	2 667	587	15 440

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent des intérêts capitalisés de 77 M\$ (55 M\$ au 30 septembre 2014).

Les ajouts aux travaux de construction en cours sont présentés déduction faite de virements de 617 M\$ aux autres catégories d'immobilisations corporelles (668 M\$ au 30 septembre 2014).

7. PARTICIPATION DANS ATCO STRUCTURES & LOGISTICS

En 2015, ATCO Structures & Logistics a comptabilisé une perte de valeur avant impôt de 20 M\$ sur certains actifs d'hébergement. La société a établi que ces actifs ont subi une perte de valeur en raison d'une réduction du nombre de chambres sous contrat et des tarifs exigés par suite des baisses continues des prix des marchandises principales ainsi que d'une réduction importante des programmes d'immobilisations de clients principaux. La société comptabilise sa participation dans ATCO Structures & Logistics selon la méthode de la mise en équivalence et a réduit son résultat pour 2015 de 4 M\$ relativement à cette perte de valeur.

8. DETTE À LONG TERME

Le 27 juillet 2015, CU Inc., filiale entièrement détenue par la société, a émis des débentures à 3,964 pour cent échéant le 27 juillet 2045 et totalisant 400 M\$.

9. ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au montant estimatif auquel un instrument financier pourrait être échangé aux termes d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes agissant en toute liberté. L'établissement de la juste valeur requiert de la direction qu'elle exerce son jugement. La juste valeur est établie au moyen de prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, et de modèles comportant des données de marché observables; des facteurs propres à la transaction sont également utilisés pour estimer la juste valeur.

Les évaluations de la juste valeur sont classées dans la hiérarchie des justes valeurs selon le plus bas niveau d'importance des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Cette hiérarchie se présente comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (p. ex. les prix) ou indirectement (p. ex. des dérivés de prix).
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

En raison de leur nature à court terme, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances d'exploitation, de la dette bancaire et des dettes d'exploitation et charges à payer avoisine leur valeur comptable.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés évalués selon des critères autres que la juste valeur :

		30 septembre 2015		31 décembre 2014	
	Niveau dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Évaluations récurrentes					
Actifs financiers					
Coût amorti :					
Créances sur contrats de location ¹⁾	Niveau 2	291	473	310	504
Passifs financiers					
Coût amorti :					
Dette à long terme ²⁾	Niveau 2	7 580	8 318	7 188	8 202
Dette à long terme sans recours ²⁾	Niveau 2	117	147	127	156

1) Montant comptabilisé au coût amorti. La juste valeur est établie en prenant en compte les rentrées de fonds futures actualisées à un taux avant impôt, ajusté en fonction du risque.

2) Montant comptabilisé au coût amorti. La juste valeur est établie au moyen des prix cotés sur les marchés pour des émissions identiques ou semblables. Lorsqu'il n'existe pas de prix de marché, la juste valeur est estimée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur les taux d'emprunt actuels de la société pour des instruments d'emprunt similaires.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société s'établit comme suit :

		30 septembre 2015	31 décembre 2014
Évaluations récurrentes	Niveau dans la hiérarchie des justes valeurs	Notionnel ou volume ¹⁾	Juste valeur à recevoir (à payer) ³⁾
Assujetti à la comptabilité de couverture			
Swaps de taux d'intérêt	Niveau 2	721	(5)
Contrats d'achat de gaz naturel ²⁾	Niveau 2	14 318 000 GJ	(3)
Contrats de vente d'électricité à terme ²⁾	Niveau 2	2 193 786 MWh	1
Non assujetti à la comptabilité de couverture			
Contrats d'achat de gaz naturel ²⁾	Niveau 2	5 142 000 GJ	—
Contrats de vente d'électricité à terme ²⁾	Niveau 2	250 624 MWh	—

1) Le notionnel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés, étant donné qu'il ne représente pas un montant échangé entre les contreparties.

2) Le volume des contrats d'achat de gaz naturel représente le volume maximal qui peut être acheté sur la durée des contrats. Le volume des contrats de vente et d'achat à terme représente le volume de marchandises visé par les contrats.

3) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été estimée au moyen des taux du marché à la fin de la période. La juste valeur des contrats d'achat de gaz naturel a été estimée au moyen des prix du marché pour le gaz naturel à la fin de la période et d'une estimation de la volatilité fondée sur les prix du marché historiques. La juste valeur des contrats de vente d'électricité à terme a été estimée au moyen des prix du marché à terme à la fin de la période. Les justes valeurs avoisinent le montant que la société aurait payé ou reçu si elle avait réglé les contrats au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2014.

La stratégie de couverture de la société, pour laquelle s'applique la comptabilité de couverture, se compose des éléments suivants :

- Risque de taux d'intérêt : la société a des taux d'intérêt variables sur sa dette à long terme et sa dette à long terme sans recours. Des swaps de taux d'intérêt sont conclus et sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie pour obtenir des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque de fluctuation des taux d'intérêt sur le marché est limité.
- Risque associé au prix des marchandises : l'entreprise de production d'électricité de la société est exposée aux fluctuations du prix des marchandises, tout particulièrement pour ce qui est du prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. La société a conclu des contrats d'achat de gaz naturel et des contrats de vente d'électricité à terme pour gérer son exposition aux fluctuations des prix sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, il n'y avait aucun facteur d'inefficacité de la couverture.

10. ACTIONS PRIVILÉGIÉES

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE EE

Le 7 août 2015, la société a émis pour 125 M\$ d'actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif de série EE, au prix de 25,00 \$ l'action, aux termes de son prospectus préalable de base. Si le conseil d'administration déclare un dividende, les porteurs d'actions ont le droit de recevoir des dividendes en trésorerie privilégiés cumulatifs à taux fixe payables chaque trimestre au taux annuel de 1,3125 \$ par action, ou 5,25 pour cent.

Les actions privilégiées de série EE sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de la société à compter du 1^{er} septembre 2020 à la valeur attribuée majorée d'une prime de 4 pour cent par action pour les douze mois suivants plus les dividendes cumulés et impayés. La prime de rachat diminue de 1 pour cent tous les douze mois jusqu'au 1^{er} septembre 2024.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE FF

Le 24 septembre 2015, la société a émis pour 250 M\$ d'actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif de série FF, au prix de 25,00 \$ l'action, aux termes de son prospectus préalable de base. Si le conseil d'administration déclare un dividende, les porteurs d'actions ont le droit de recevoir des dividendes en trésorerie privilégiés cumulatifs à taux fixe payables chaque trimestre pour une période initiale de cinq ans au taux annuel de 1,125 \$ par action, ou 4,50 pour cent. Le taux de dividende sera par la suite établi tous les cinq ans au taux des obligations du Canada à cinq ans en vigueur à la date du calcul, majoré de 3,69 pour cent, taux qui ne doit en aucun cas être inférieur à 4,50 pour cent.

Le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} décembre tous les cinq ans par la suite, la société pourra racheter, à la valeur attribuée plus les dividendes cumulés et impayés, la totalité ou une partie des actions privilégiées de série FF. Les porteurs des actions privilégiées de série FF pourront convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif de série GG le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} décembre tous les cinq ans par la suite. Si le conseil d'administration de la société déclare un dividende, les porteurs des actions privilégiées de série GG auront le droit de recevoir tous les trimestres des dividendes privilégiés cumulatifs à taux variables en trésorerie, à un taux correspondant au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada à la date du calcul, majoré de 3,69 pour cent. Le 1^{er} décembre 2025 et le 1^{er} décembre tous les cinq ans par la suite, la société pourra racheter, à la valeur attribuée, la totalité ou une partie des actions privilégiées de série GG. À toute autre date, la société pourra racheter, à la valeur attribuée, la totalité ou une partie des actions privilégiées de série GG, en contrepartie de 25,50 \$ pour chaque action rachetée.

FRAIS D'ÉMISSION

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, des frais d'émission de 7 M\$ relatifs aux actions privilégiées de série EE et de série FF, déduction faite de l'impôt sur le résultat, ont été comptabilisés dans les capitaux propres (en réduction des actions privilégiées).

11. ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE B ET RÉSULTAT PAR ACTION

Au 30 septembre 2015, 190 826 205 (188 130 244 en 2014) actions de catégorie A sans droit de vote et 75 139 635 (75 197 335 en 2014) actions ordinaires de catégorie B étaient en circulation. De plus, 1 019 450 options visant l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote émises aux termes du régime d'options sur actions de la société étaient en cours au 30 septembre 2015. Du 1^{er} octobre 2015 au 21 octobre 2015, aucune option sur actions n'a été attribuée, 2 050 options sur actions ont été annulées, 2 000 options sur actions ont été exercées et 3 800 actions ordinaires de catégorie B ont été converties en actions de catégorie A sans droit de vote.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat et le nombre moyen d'actions ayant servi au calcul du résultat par action s'établissent comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Nombre moyen d'actions :				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	264 950 946	262 425 825	264 270 253	261 677 071
Effet de dilution des options sur actions	229 555	302 112	261 484	299 735
Effet de dilution du régime d'incitatifs à moyen terme	517 886	511 273	516 527	508 594
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ayant servi au calcul du résultat dilué	265 698 387	263 239 210	265 048 264	262 485 400
Résultat ayant servi au calcul du résultat par action :				
Résultat de la période	91	226	312	571
Dividendes sur actions privilégiées de la société	(14)	(12)	(39)	(37)
Dividendes sur actions privilégiées d'une filiale	(2)	(2)	(6)	(11)
	75	212	267	523
Résultat et résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B :				
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B	0,28 \$	0,81 \$	1,01 \$	2,00 \$
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B	0,28 \$	0,80 \$	1,01 \$	1,99 \$

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015, 707 582 actions de catégorie A sans droit de vote ont été émises aux termes du régime de réinvestissement des distributions (561 316 en 2014) par suite du réinvestissement de dividendes de 24 M\$ (21 M\$ en 2014). Le prix moyen des actions a été de 34,40 \$ l'action (38,35 \$ l'action en 2014).

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, 2 013 598 actions de catégorie A sans droit de vote ont été émises aux termes du régime de réinvestissement des distributions (2 136 144 en 2014) par suite du réinvestissement de dividendes de 74 M\$ (82 M\$ en 2014). Le prix moyen des actions a été de 36,77 \$ l'action (38,42 \$ l'action en 2014).

12. DIVIDENDES

Les dividendes en trésorerie déclarés et versés par action se présentent comme suit :

(en dollars par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Actions privilégiées :				
Actions privilégiées perpétuelles de second rang à dividende cumulatif, série V, 4,00 %	0,25000	0,25000	0,75000	0,75000
Actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif, série Y, 4,00 %	0,25000	0,25000	0,75000	0,75000
Actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif, série AA, 4,90 %	0,30625	0,30625	0,91875	0,91875
Actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif, série BB, 4,90 %	0,30625	0,30625	0,91875	0,91875
Actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif, série CC, 4,50 %	0,28125	0,28125	0,84375	0,84375
Actions privilégiées rachetables de second rang à dividende cumulatif, série DD, 4,50 %	0,28125	0,28125	0,84375	0,84375
Actions de catégorie A et de catégorie B	0,29500	0,26750	0,88500	0,80250

La société a pour politique de verser des dividendes trimestriels sur ses actions de catégorie A et de catégorie B. Le conseil d'administration examine au premier trimestre de chaque exercice la possibilité d'une augmentation du dividende trimestriel. Les dividendes sont versés au gré du conseil d'administration en fonction de la situation financière de la société et d'autres facteurs.